

*Chambre des communes—Loi*

aucune voix à l'état de faits présent, où nous avons maintenant un comité consultatif qui discute des questions qui sont d'intérêt pour les députés, qui a fait d'excellentes recommandations, lesquelles ont d'ailleurs été approuvées par le comité de la régie interne, au terme final de cette évolution, que nous prenions en main nos propres destinées. Ce ne serait que normal. Pour le reste, la digression que j'ai faite sur la responsabilité parlementaire et la responsabilité gouvernementale en Chambre, c'est bien sûr une question beaucoup plus vaste. J'ai utilisé des mots très forts parce que je pense qu'il est temps que nous réfléchissions nous-mêmes comme députés sur ce point parce que, je le répète, ce carcan dans lequel nous fonctionnons, c'est nous-mêmes qui nous le sommes imposé et c'est à nous de nous en débarrasser.

● (1650)

*[Traduction]*

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Je tiens à remercier le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir lancé ce débat en présentant un bill de son initiative. Je sais que c'est un sujet dans lequel il excelle et que, depuis des années, il cherche à améliorer le fonctionnement de la Chambre sur ce plan. Pour bien saisir l'ensemble du problème, je crois, monsieur l'Orateur, qu'il convient d'examiner comment les commissaires à l'économie interne ont été investis de leurs pouvoirs et qui les leur a octroyés.

Les postes de commissaire à l'économie interne ont été créés lors de la première session du Parlement. A cette époque-là, monsieur l'Orateur, le Parlement ne se réunissait que quelques semaines par année. La majorité des employés du Parlement étaient des greffiers et des messagers. Ils étaient tous des employés temporaires. Ils travaillaient quelques semaines ou deux ou trois mois par année tout au plus. Le favoritisme n'était pas inconnu à cette époque. En fait, c'était une chose courante et assez florissante. En 1867 et par la suite, on en est venu à souhaiter que des députés—et nous savons tous qu'il n'en est plus question depuis longtemps du moins à l'échelon fédéral—à l'extérieur d'Ottawa, disons des régions éloignées, puissent contrôler l'embauche des employés du Parlement. Confier ce soin à des députés d'Ottawa, c'était permettre à Jack l'Éventreur de vendre des produits Avon! Sans doute que cela aurait donné lieu à de grandes injustices.

Voilà pourquoi on a mis sur pied le conseil des commissaires à l'économie interne. Les seuls députés qui ne résidaient pas dans la région d'Ottawa mais qui étaient présents à l'année, étaient les ministres du cabinet. Quand on étudie l'histoire du conseil des commissaires de l'économie interne, il semble que

ce soit ainsi qu'ils ont fini par faire le travail dont ils se chargent depuis maintenant si longtemps.

Il y a quelques années, le comité permanent de la procédure et de l'organisation, reconnaissant des besoins administratifs devenus immensément plus complexes en cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, recommandait la création du comité permanent de la gestion et des services aux députés, de manière à permettre à des députés, autres que l'Orateur et les ministres, de participer aux décisions administratives des Communes. Il est juste de dire, je crois, que nous devons à ce comité la plupart des meilleures améliorations administratives à la Chambre.

Il est possible, toutefois, qu'un examen de la situation s'impose. Le comité se réunit souvent à huis clos et fait rarement rapport à la Chambre de ses travaux. Ce qui ne veut pas dire, par contre, que ses membres ne sont pas au courant de ses délibérations ou de ses conseils.

Il importe, en outre, de tenir compte du fait que ce comité officiel n'a aucun pouvoir d'exécution. Celui-ci est confié aux commissaires de la régie intérieure. Le comité peu examiner une situation, en discuter comme bon lui semble et faire les recommandations qui lui paraissent justifiées. Mais, en dernière analyse, il n'a aucune autorité légale. C'est là quelque chose qui a toujours relevé des commissaires à l'économie interne et qui continuera de relever d'eux.

Prenons le Sénat, par exemple. Certaines personnes ont tendance à penser que, à bien des points de vue, le Sénat est une sorte d'anachronisme de nos jours. Je suppose qu'on pourrait débattre cette question. C'est peut-être là un aspect où le Sénat nous fournit un bon exemple. Si vous examinez le Sénat, vous constaterez que presque toutes les décisions administratives qui y sont prises ne le sont pas par le Président, ni à huis clos, ni par un groupe qui ne fait pas rapport au Sénat lui-même, mais bien par un comité permanent qui en répond devant le Sénat.

Et le résultat de tout cela? Nous avons entendu beaucoup de rumeurs et d'allégations ces derniers mois, certaines d'entre elles étant peut-être fondées sur la réalité ou la fiction. On a entendu des déclarations opposées au sujet de l'administration et des intrigues aux Communes. Bien entendu, le Canada a ses journalistes qui débitent des potins. De nombreux journalistes sur la scène politique ont pris un malin plaisir à commenter les débats et la dissension interne que nous avons connus.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)